

La laïcité

1) Introduction : définitions, citations, chiffres ...

Étymologie « Laïos » (peuple grec) = Impartialité de l'État à l'égard des confessions religieuses surtout en matière d'enseignement.

Définition dans les 100 mots de l'éducation (2011) de P. Rayou et A. Van Zanten :
« la laïcité est caractérisée par l'articulation de trois normes : la liberté religieuse, la neutralité de l'État et l'indépendance du politique par rapport au religieux ».

Code de l'éducation : « Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et la laïcité ».

Loi d'orientation de 2013 : la laïcité apparaît comme un enjeu fondamental pour la démocratie française et fait partie intégrante des missions allouées à l'École. Elle joue un rôle central dans la formation des citoyens de demain.

VADEMECUM de la laïcité (2018) : La laïcité est une dimension essentielle de la République et garantit la liberté, l'égalité et la fraternité (...) Le lien constitutif de la République et de son école s'est ainsi nouée autour de la laïcité. Jean-Michel Banquer.

2020 : 350 000 acteurs de terrain formés ou sensibilisés à la laïcité. 160 000 enseignants déjà sensibilisés par le ministère de l'Éducation nationale avec le concours de l'Observatoire de la laïcité.

2) Historique

❖ Construction de la laïcité en France

Le premier seuil de la laïcisation se construit en :

1787 avec l'Édit de tolérance.

1789 avec la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (DDHC) inspirée de la pensée des Lumières en rupture avec la monarchie (et l'hétéronomie).

1792 avec la création par Napoléon du mariage civil.

Le second seuil de la laïcisation se construit en :

1792 avec le rapport sur l'instruction publique de Condorcet qui prône l'école gratuite et laïque.

1881/1882 avec les lois Ferry pour l'école gratuite, publique, obligatoire et laïque.

1905 avec la loi de la séparation des Églises et de l'État qui met fin au « culte reconnu » et qui tient à l'écart les religions tous en assurant la liberté de conscience.

Les deux seuils se construisent dans un contexte de lutte entre ceux qui sont partisans de la France « fille aînée de l'Église » et ceux qui considèrent que la France est « fille de la révolution » = on observe une guerre idéologique et un processus de déracinement.

❖ La laïcité à l'école

Les fondements de la laïcité à l'école

- **1881-1882** : Lois J. FERRY : École gratuite, publique, obligatoire et laïque.
- **1886** : Loi GOBLET : laïcisation du personnel enseignant dans les écoles, primaires, laïcisation des programmes d'enseignements et de l'espace classe.
- **1905** : Loi de la séparation des Églises et de l'État.

Art 1 : « La République assure la liberté de conscience, elle garantit le libre exercice des cultes, sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt public ».

Art 2 : « La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte ».

La loi de 1905 va plus loin et étend la laïcité à l'espace public = c'est une rupture complète.

- **1936** : Circulaire J. ZAY : interdiction de propagande et de prosélytisme
- **1946** : Constitution de la IVème République

Art 1 : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale »

- **1958** : Constitution de la Vème République.
- **1959** : Loi DEBRÉ : Création des écoles privées sous contrat avec l'État (créées par FALLOUX et GUIZOT).

La loi Debré marque une rupture avec la loi de 1905 en permettant de subventionner des établissements privés sous contrat.

Nouveaux débats sur la laïcité

- **1989** : Après l'interdiction faite à trois adolescentes de confession musulmane du collège de Creil d'assister aux cours si elles continuaient à porter un "foulard islamique", une polémique s'engage.
- **2003** : Installation de la commission d'experts, présidée par Bernard Stasi, chargée de réfléchir à la question de la laïcité dans la République.
- **2004** : Promulgation de la loi n° 2004-228 « encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics »

Le respect des croyances des élèves et de leurs parents implique : L'absence d'instruction religieuse dans les programmes, la laïcité du personnel et l'interdiction du prosélytisme

- **2013** : Mise en place de l'Observatoire de la laïcité par le Président de la République François Hollande.
- **Depuis la rentrée 2013**, chaque école et chaque établissement scolaire appose la devise de la République et les drapeaux français et européen sur sa façade.
Une charte de la laïcité à l'École et la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen sont affichées de façon visible dans leur enceinte.
- **7 janvier 2015** : attentats contre Charlie Hebdo.
- **22 janvier 2015** : Après les attentats, Najat Vallaud-Belkacem a présenté « onze mesures issues de la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République »
Une journée de la laïcité sera célébrée dans toutes les écoles et tous les établissements le 9 décembre.
- **13 novembre 2015** : attentats à Paris.
- **2020** : projet de loi sur le « séparatisme » ou « projet de loi renforçant la laïcité et les principes républicains ».

3) Enjeux

Deux visions de la laïcité

Tradition républicaine :

Henri Pena-Ruiz dans « La laïcité », évoque la laïcité exclusive (on ne s'adapte pas, on ne remet pas en cause les principes de l'école, pas d'assouplissement possible).

PENA RUIZ Henri, Histoire de la laïcité : genèse d'un idéal, 2005

OBIN Jean-Pierre (dir.), Les religions, l'école et la laïcité, 2019

OBIN Jean-Pierre, Comment on a laissé l'islamisme pénétrer l'école, 2020.

Tradition démocratique :

Jean Baubérot :

Histoire de la laïcité en France (2013), critique la « nouvelle laïcité » (post-1989) et a une vision plus ouverte, démocratique et inclusive dans la laïcité.

Petit manuel pour une laïcité apaisée (2016) : La laïcité doit inclure les différences, il faut réécrire la laïcité pour s'adapter. Au lieu de créer une laïcité ferme, il faut donc l'apaiser.

Etienne BALIBAR :

Tribune à libération « laïcité ou identité » (29 août 2016) : dénonce une laïcité identitaire = plus dangereuse parce qu'une identité passe au-dessus de l'autre, question sur le burkini, l'auteur parle de « communautarisme d'état ».

Le rôle de l'école est de favoriser le vivre ensemble et former les futurs citoyens aux valeurs de la République en particulier les valeurs laïques

J.P Obin (Rapport sur la question de la laïcité à l'école) : Elèves réfractaires de la laïcité
Remise en cause des valeurs (cantine, cours de SVT, cours d'EPS notamment à la piscine) ;
Minute de silence pas respectée (Charlie et Bataclan).

Marie Duru-Bellat et François Dubet, Dix propositions pour changer l'école (2015) = montrent que la laïcité est une question actuelle (attentats de 2015) qui nous pousse à réaffirmer les valeurs de la République. L'essentiel est de construire une éducation à la citoyenneté qui ne soit pas formelle : importance du vivre-ensemble et d'une transmission transversale.

4) Politiques actuelles

- La loi de Refondation de l'école de la République (2013) : *charte de la laïcité*
- La réforme du collège (2015) :
 - *Enseignement Moral et Civique* (2015)
 - Mise en place des *parcours* (dont parcours citoyen) : relance du *socle commun* (avec importance des valeurs/principes)
 - Mise en œuvre des EPI (Enseignement Pratiques Interdisciplinaires)
- Rentrée 2017 : mise en place de la cellule de la laïcité pour accompagner le personnel.
- Prix de la laïcité de la République française (2020).

5) Les actions du CPE : garant du respect de la laïcité

Extrait du référentiel de compétences - CPE (2013)

Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité et le refus de toutes les discriminations.

Extrait de la circulaire de missions des CPE (2015)

Comme tous les autres personnels, les CPE contribuent au respect des principes de neutralité et de laïcité au sein des établissements et à la lutte contre les discriminations. Dans ce cadre, ils participent à la diffusion et à l'explicitation des principes énoncés dans la charte de la laïcité à l'école.

Axe n°1 : Réaffirmer les enjeux du principe de laïcité pour favoriser le vivre ensemble

Les personnels enseignants et d'éducation toute légitimité pour assurer cette mission (article 10 de la charte de la laïcité : il appartient tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité ainsi que les autres principes fondamentaux de la république, il veille à leur application dans le cadre scolaire.

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation- Compétence 1: faire partager les valeurs de la république

Devoir de stricte neutralité des personnels

-> **objectif** : Bonne connaissance du principe de la laïcité : une laïcité bien comprise sera une laïcité bien transmise

Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement

-> Informer les élèves sur la laïcité (ex : charte de la laïcité)

-> Former les équipes aux situations problématiques pouvant intervenir dans le cadre de la laïcité

-> Anticiper et prévenir d'éventuelles situation de contestation

Axe n°2 : Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative

Travailler sur la charte de la laïcité : elle doit aider à transmettre des savoirs et des savoir-faire aux élèves dans une société démocratique

S'investir dans la formation des délégués et dans les instances comme le CVC, CVL,

-> **objectif** : Contribuer à l'enseignement civique et moral de l'élève ainsi qu'à la qualité du cadre de vie et d'étude.

Proposer des actions dans le cadre du CESC et partenariat avec des associations agréées

Investir la journée de la laïcité du 9 décembre : activités, mise en place d'ateliers débats : impliquer l'ensemble de la communauté éducative notamment le professeur documentaliste

La question de la laïcité se traite sur du court, moyen et long terme : elle ne doit pas être évoquée qu'à la suite d'un attentat

-> **objectif** : Donner du sens à la question de la laïcité et de la transmission des valeurs Républicaines à travers des actions